

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2011

Le sept juillet deux mil onze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Sébastien DREVET à Chantal REY, Guillaume FAVIER à Maryvonne SARAMITO, Valérie GEYNET à Gilbert MERGOUD, Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Emmanuel GUTIERREZ à Jacky RAVAZ, Raymond HERBEPIN à Roger MORNEY, Maurice NICOLAS à Alain SOCIE, Fabienne RETY à Colette GREPAT.

Etaient absents et excusés : Marie-Catherine LAMIRAL, Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mercredi 22 juin 2011

Les Conseillers présents, soit 17 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de trois secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 25 mai 2011

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 17 juin 2011

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 7 juillet 2011

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 25 mai 2011
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 17 juin 2011
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 7 juillet 2011

I. ASPECT FINANCIER

- 2011-5-1 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget général
- 2011-5-2 Délégation de service public – choix du délégataire – approbation de la convention
- 2011-5-3 Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains situés dans des zones constructibles
- 2011-5-4 Clause d'insertion sociale dans les marchés publics (construction de la nouvelle caserne de gendarmerie)
- 2011-5-5 Réajustement des tarifs de restauration scolaire
- 2011-5-6 Convention pour la fourniture de repas
 - a) Avec l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)
 - b) Avec le CCAS- Foyer-Logement « La Colline aux oiseaux »

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2011-5-7 Modification du règlement intérieur des restaurants scolaires
- 2011-5-8 Enquête publique - Opérations françaises d'accompagnement des chasses suisses de la retenue de Verbois sur le Rhône

III. PERSONNEL COMMUNAL

- 2011-5-9 Modification de poste – Filière administrative
- 2011-5-10 Création à titre permanent d'un poste d'apprenti

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Résultats du tirage au sort des jurés d'assises
- Transformation du Syndicat Energies 38 en Syndicat Départemental des Energies de l'Isère (SEDI)
- Cérémonie du 14 Juillet 2011
- Réflexion sur l'avenir du Foyer-Logement

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2011-5-1 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2011.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
6811-01	Dotations aux amortissements	30 000 €	
7381-01	Taxes additionnelles au droit de mutation		11 000 €
74121-01	Dotation de solidarité rurale		19 000 €
	Total	30 000 €	30 000 €
Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 217 : Réserves foncières		
2111-217-01	Terrains	70 000 €	
	Op n° 289 : Route du Jalérieu		
1641-289-01	Emprunt		-30 000 €
	Op n° 298 : Aménagement rue Lamarie		
1323-298-01	Subvention Département		70 000 €
	Op ONA : Opérations non affectées		
2804158-040-01	Amortissements subventions à groupements		30 000 €
	Total	70 000 €	70 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 5 •Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET •Nathalie MARGAIN •Jacky RAVAZ+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2011-5-2 Délégation de service public – choix du délégataire – approbation de la convention

Par délibération en date du 16 février 2011, vous avez approuvé le principe de délégation de service public du boulodrome municipal pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2011.

Suite aux publications parues dans « les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 11 mars 2011 et dans « Boulisme pétanque et jeu provençal » le 01 avril 2011, une seule candidature a été reçue : Yves BOURJAILLAT.

La commission qui s'est réunie le 6 mai 2011 a autorisé cet unique candidat à remettre une offre. Cette offre a été examinée par la commission le 26 mai 2011.

L'offre de M. Yves BOURJAILLAT est conforme au cahier des charges. Il propose :

- des concours supplémentaires,
- une activité de restauration midi et soir,
- un tarif de 2,00 € pour le ticket journalier 1,00 € à partir de 17 h 00 et de 50,00 € pour la carte d'abonnement,
- de rester à l'écoute des Présidents de club et de garder un bon relationnel avec le monde bouliste,
- d'utiliser les jeux extérieurs,
- de verser à la commune une redevance annuelle de 500 €,
- de verser une caution de 2500 €,
- de fixer les horaires d'ouverture de 10 h 00 à 20 h 00,
- une fermeture hebdomadaire le lundi.

La commission « Délégation de service public » a décidé de retenir l'offre de Monsieur Yves BOURJAILLAT. L'offre définitive est formalisée dans la convention annexée au présent rapport.

En vertu de l'article L 1411-7 du CGCT le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation. *Le contrat ainsi que le texte de la présente délibération ont été adressés par courrier le 22 juin 2011 aux conseillers.*

Le Maire propose de

- désigner Yves BOURJAILLAT, Champlong, 73240 Saint Genix sur Guiers, délégataire du boulo-drome municipal pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2011,
- d'approuver le contrat de délégation de service public et autoriser le Maire à signer ce contrat et tout acte et document relatif à la présente délibération.

Il convient de délibérer pour approuver ces dispositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 2 <ul style="list-style-type: none"> • Jacky RAVAZ+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2011-5-3 Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains situés dans des zones constructibles

L'article 114 de la loi de finances pour 2009 a modifié les dispositions de l'article 1396 du Code Général des Impôts relatives à la valeur forfaitaire comprise désormais entre 0 et 3 € par mètre carré, dans la limite de 3% d'une valeur forfaitaire moyenne au mètre carré définie par décret n°2007-1788 du 19 décembre 2007 et représentative de la valeur moyenne du terrain selon sa situation géographique (1.02 €).

La Commission des Finances réunie le 23 juin 2011 a émis un avis favorable à la modification de la délibération n°2009-1-3 du Conseil municipal en date du 29 janvier 2009 (cf. *Annexe n°1 – Note du 23/06/2011 relative à la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains situés dans des zones constructibles, note jointe à la note de synthèse des conseillers municipaux*).

Le Maire propose de fixer la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains situés dans des zones constructibles, à effet au 1^{er} janvier 2012, à 0.55 € le mètre carré.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 2 <ul style="list-style-type: none"> • Jacky RAVAZ+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2011-5-4 Clause d'insertion sociale dans les marchés publics (construction de la nouvelle caserne de gendarmerie)

L'article 14 du Code des Marchés Publics prévoit que « les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant

développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social ».

L'acheteur public peut donc imposer aux entreprises de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion correspondant soit à un volume d'heures de travail, soit à un pourcentage déterminé des heures travaillées du marché.

Les modalités d'exécution de cette clause peuvent être diverses :

- embauche directe de personne en difficulté d'insertion,
- mise à disposition de salarié en insertion selon les règles du Code du Travail en recourant à des structures d'insertion par l'économique (associations intermédiaires ou entreprise de travail temporaire d'insertion) ou à des entreprises de travail temporaire de droit commun,
- recours à la sous-traitance ou co-traitance avec une entreprise d'insertion ou une autre structure d'insertion par l'activité économique.

Pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en parcours d'insertion, le Maire propose dans le cadre du marché de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie d'inclure dans la consultation une clause de promotion de l'insertion et de l'emploi définie comme suit :

- Pour le lot Gros œuvre-Maçonnerie, le titulaire du marché devra réserver en travail d'insertion 5% du volume total des heures nécessaires à la réalisation de la prestation.
- Pour le lot Espaces verts, le titulaire du marché devra réserver en travail d'insertion 5% du volume total des heures nécessaires à la réalisation de la prestation.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous et documents relatifs à cette délibération.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABST. : 2 <ul style="list-style-type: none"> • Jacky RAVAZ+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2011-5-5 Réajustement des tarifs de restauration scolaire

Par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, la réglementation relative aux prix de la restauration scolaire est modifiée. Désormais, les collectivités territoriales ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.

Pour rester dans des limites raisonnables d'augmentation tout en prenant en compte la réalité des coûts de revient pour la collectivité, le Maire propose de fixer, à compter du 1er août 2011, les tarifs des repas comme suit :

- 3.50 € (au lieu de 3.40 €) pour les enfants, ce qui représente une augmentation de 1.60 € par mois pour un enfant qui déjeune au restaurant scolaire tous les jours (4 repas/semaine x 0.10 €),
- 5.60 € (au lieu de 5.45 €) pour les adultes.

Il convient de délibérer pour valider et appliquer ces tarifs à compter du 1er août 2011.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 3 <ul style="list-style-type: none"> • Nathalie MARGAIN • Jacky RAVAZ+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ 	ABST. : 0

2011-5-6 Convention pour la fourniture de repas**a) Avec l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)**

Par délibération en date du 25 mai 2011 le Conseil municipal a décidé d'attribuer à la Société SHCB le marché pour la fourniture et la livraison de repas pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2011.

Ce marché inclut les prestations repas pour l'ADMR.

Les repas sont refacturés mensuellement par la Commune à l'ADMR au prix de 3,64 € TTC.

Il est nécessaire de passer une convention avec cet organisme pour préciser les modalités de ce remboursement valable pour toute la durée du marché (**Annexe n°2**).

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADMR.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Avec le CCAS- Foyer-Logement « La Colline aux oiseaux »

Par délibération en date du 25 mai 2011 le Conseil municipal a décidé d'attribuer à la Société SHCB le marché pour la fourniture et la livraison de repas pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2011.

Ce marché inclut les prestations repas du C.C.A.S. Foyer Logement « La Colline aux Oiseaux ».

Les repas sont refacturés mensuellement par la Commune au CCAS aux prix de 3,27 € TTC sans potage et 3.38 € TTC avec potage.

Il est nécessaire de passer une convention avec cet organisme pour préciser les modalités de ce remboursement valable pour toute la durée du marché (**Annexe n°3**).

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS – Foyer Logement « La Colline aux Oiseaux ».

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II. ASPECT REGLEMENTAIRE**2011-5-7 Modification du règlement intérieur des restaurants scolaires**

Le Conseil municipal a approuvé le 25 mai 2011 l'attribution du marché de fournitures et de services pour la restauration collective à la société SHCB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le règlement intérieur initial des restaurants scolaires adopté le 12 juillet 2001 définit les modalités de fonctionnement du service et mentionne également le nom de la société prestataire de restauration.

Le Maire propose de mettre à jour ce document en intégrant notamment le changement de prestataire (**Annexe n°4 – Règlement intérieur mis à jour**).

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2011-5-8 Enquête publique - Opérations françaises d'accompagnement des chasses suisses de la retenue de Verbois sur le Rhône

Une enquête publique prescrite par un arrêté inter-préfectoral concernant les départements de l'Isère, l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie et le Rhône est actuellement en cours sur la Commune des Avenières, du 6 juin au 7 juillet 2011 inclus, suite à la demande de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny.

Cette enquête porte sur les opérations françaises d'accompagnement des chasses suisses de la retenue de Verbois sur le Rhône et notamment le projet de vidange de la retenue de Verbois (Suisse) sur le Rhône exploitée par les Services industriels de Genève.

Conformément aux dispositions de l'article R. 214-8 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal doit formuler un avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Maire propose de donner un avis favorable aux opérations françaises d'accompagnement des chasses suisses de la retenue de Verbois sur le Rhône à condition que les sédiments soient orientés par les canaux d'amenée aux usines hydroélectriques des aménagements de Chautagne, Belley et Brégnier-Cordon, dans le but d'éviter le colmatage des lônes réhabilitées dans le cadre du programme de réhabilitation du Haut-Rhône.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 0	ABST. : 3
		<ul style="list-style-type: none"> • Roger MORNEY • Jacky RAVAZ+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

Roger MORNEY n'utilise pas le pouvoir de Raymond HERBEPIN.

III. PERSONNEL COMMUNAL

2011-5-9 Modification de poste – Filière administrative

Pour permettre à un agent d'être nommé à un grade supérieur, suite à la réussite à un examen professionnel, le Maire propose :

- de créer un poste de rédacteur, catégorie B, à temps complet, à compter du 1er juillet 2011,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe que cet agent occupait précédemment, dès que la nomination au grade supérieur aura été réalisée.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2011-5-10 Création à titre permanent d'un poste d'apprenti

Afin de soutenir des jeunes dans la conduite de leur projet professionnel, le Maire propose de créer à titre permanent un poste d'apprenti. L'avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de l'Isère sera sollicité avant chaque nomination.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous documents et actes relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

IV. QUESTIONS DIVERSES**INFORMATIONS**

- Résultats du tirage au sort des jurés d'assises (*désignation des noms ci-dessous*)

Tirage au sort réalisé en Mairie du Bouchage le 11/04/2011 en présence du Maire des Avenières, de Nathalie BALME, DGS, de M. ANDLAUER, Maire du Bouchage et de Mme Martine CORNET son Adjointe:

- Pour la commune des Avenières :

↵ Fabienne GREGOT
 ↵ Frédérique GRENET
 ↵ Christelle PARADIS
 ↵ Jean-Paul BARBOT
 ↵ Lucia SANTAMARIA
 ↵ Mélanie POINT
 ↵ Jean-Louis DELHOMME
 ↵ Marie TROUILLOT
 ↵ Harold ALVES

- Pour la commune du Bouchage :

↵ Marie Valérie GONZALEZ
 ↵ Bernard François DURY
 ↵ Yann Pierre Pol HOURY

- Transformation du Syndicat Energies 38 en Syndicat Départemental des Energies de l'Isère (SEDI)
- Cérémonie du 14 Juillet 2011, rassemblement place Bacchus à 10h15
- Réflexion sur l'avenir du Foyer-Logement

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h27.

Fait aux Avenières, le 8 juillet 2011

Le Maire,

Gilbert MERGOND

Liste des annexes :

- ↵ Annexe n°1 : Note du 23/06/2011 relative à la majoration de la valeur locative cadastrale de certains terrains situés en zone constructible
- ↵ Annexe n° 2 : Convention avec l'ADMR pour la fourniture de repas
- ↵ Annexe n°3 : Convention avec le CCAS Foyer-Logement pour la fourniture de repas
- ↵ Annexe n°4 : Règlement intérieur des restaurants scolaires mis à jour